

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 février 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	31
abstentions :	1
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Jean-François HEROUARD - M. Noël BELLIOU - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIT EXCUSEE

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) –

ETAIENT ABSENTS

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES**

2020.04

La répartition des indemnités des élus de la Ville de Cognac est définie jusqu'à ce jour par la délibération n°137 du 20 décembre 2017 modifiée par la délibération n°62 du 30 mai 2018, en vertu des articles L.2123-20 à 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Plusieurs éléments rendent nécessaire la modification du tableau de répartition des indemnités, à savoir :

- . La démission de M. Jean-François VALEGEAS du Conseil Municipal, acceptée par courrier du 3 février 2020 par Mme la Préfète,
- . Son remplacement au sein du Conseil Municipal par M. Michaël VIVIER, désigné Conseiller Délégué au « Vélo dans la ville »
- . Le retrait des fonctions d'adjoint au Maire de M. Jean-François HEROUARD.

La nouvelle répartition proposée est détaillée dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 1 abstention (Rassemblement Bleu Marine pour Cognac),

APPROUVE le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24 du CGCT telles que présentées dans le tableau joint en annexe,

APPROUVE les majorations individuelles d'indemnités, dans le respect de l'article L. 2123-22 du même code.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS